Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024



Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-06-103 Séance du 26 juin 2024

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Entraide Protestante »

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
25	7	1

VOTE L'unanimité	Contre : 0
	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2024

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian BAUME procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Mourad ABADLI procuration à M.CEGIELSKI, Sylvain HILLE procuration à A.OUATIZERGA, Marilyne FOURNIER procuration à C.MUCCIO, Claude ROUX procuration à J-Y CHAPELET, Pascale BORDES procuration à B.NASS

Conseillers municipaux absents : Catherine HERBET

Secrétaire de séance : Christine MUCCIO

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID: 030-213000284-20240626-2024_06_103-DE

Objet: Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Entraide Protestante »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association « Entraide Protestante » sollicite l'aide financière de la commune à la suite de leur déménagement dans de nouveaux locaux,

Considérant la volonté de la ville d'aider les associations partenaires sur son territoire,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 12 juin 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Entraide Protestante » afin de participer aux frais de déménagement dans ses nouveaux locaux.

Cette somme sera imputée sur le compte n° 65748-4243-0414.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELE